



ARRETE PERMANENT N° 50/2023
RÈGLEMENTANT LA VITESSE DANS LA COMMUNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L2542/1 et suivants et L2213/1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu l'avis favorable de la Préfecture en date du 29 juin 2023,
Vu l'avis favorable du Centre technique de Strasbourg Eurométropole en date du 23 juin 2023.

CONSIDÉRANT :

- Qu'il appartient à la commune de prescrire toutes les mesures utiles et nécessaires dans l'intérêt du public et de la commodité de passage sur l'ensemble des voies,
- La nécessité de mettre en place des vitesses adaptées à la voirie et au transit de véhicules,
- La nécessité de réglementer l'accès à cette voie, notamment au poids lourd,
- Dès lors qu'il convient d'instaurer la réglementation « zone 30 » afin d'améliorer la sécurité des usagers, particulièrement celle des piétons et des cyclistes dans la rue de Mundolsheim.

ARRETE

- Art. 1 :** La rue de Mundolsheim entre le rond-point avec l'intersection rue de Haldembourg et l'intersection avec la rue de Hoenheim sera classée " Zone 30".
- Art. 2 :** Les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.
- Art. 3 :** Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.
- Art. 4 :** Le service de l'Eurométropole de Strasbourg chargé des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire.
- Art. 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Art. 6 :** Les services de la Gendarmerie de Mundolsheim sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Art. 7 :** Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.
- Art. 8 :** Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :
- Madame la Préfète du Bas-Rhin,
 - Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - Service Voies Publiques de l'Eurométropole de Strasbourg
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers – Centre Ouest.



Fait à Niederhausbergen,
Le 29 juin 2023

Le Maire,

Jean Luc HERZOG